

# A quelle sauce les assurés seront-ils mangés?

Dès aujourd'hui, notre site publie les primes provisoires pour l'assurance obligatoire 2010.

**Les primes 2010 pour l'assurance maladie seront validées début octobre. *Bon à Savoir* propose toutefois une alternative aux sites commerciaux en divulguant d'ores et déjà les primes provisoires.**

Personne ne sait encore exactement à quelle sauce les assurés seront mangés d'ici à un petit mois, mais une chose est sûre: l'addition sera salée! 15% de hausse en moyenne, a calculé l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), actuellement occupé à passer les primes au peigne fin. Une moyenne fondée sur des variations aussi très importantes, puisque le même OFSP prévoit des augmentations allant de 3 à 20% selon les cantons, Neuchâtel, Genève, Jura et Vaud devant rester relativement épargnés, alors que Berne et la Suisse centrale semblent devoir se préparer au pire.

Comme chaque année, le verdict officiel tombera dans les premiers jours d'octobre. Mais les caisses maladie ont déjà toutes transmis leurs prévisions à l'OFSP, et parfois aussi aux différents sites comparateurs qui se sont spécialisés dans ce domaine, comme *Comparis* ou *Bonus*. C'est ainsi que, ces derniers jours, les premières primes 2010 sont apparues sur le net, confirmant d'une part la hausse (mais dans une amplitude encore difficile à cerner), d'autre part la grande diversité entre les cantons.

## Quand comparer?

Faut-il dès lors, aujourd'hui déjà, s'inquiéter et comparer des prévisions, plutôt que d'attendre les primes officielles et



garanties d'ici peu? C'est à vous de décider!

Dans un petit mois en effet, *Bon à Savoir* s'unira à plusieurs acteurs directement impliqués dans l'information des consommateurs pour proposer un comparateur complet, gratuit et surtout entièrement indépendant, puisqu'il ne touchera aucune taxe ou commission des caisses maladie. Tel n'est pas le cas des autres sites à buts clairement commerciaux, qui touchent chaque année, selon nos estimations, quelque 20 millions de francs des assureurs pour les clients qu'ils leur amènent. Des sommes qui, forcément, sont répercutées sur les frais des caisses, et que les assurés paient donc indirectement via leurs primes...

Pour sortir de cet engrenage, nous avons donc décidé – en collaboration avec notre partenaire alémanique *Klipp* – de ne pas laisser le champ libre à ce type de business et d'également vous

proposer, dès aujourd'hui, de comparer les primes provisoires pour 2010. Les chiffres que vous trouvez donc d'ores et déjà sur notre site sont soit les primes provisoires en attente de validation (mais qui se confirment dans plus de 90% des cas), soit des estimations calculées par les experts de Vermögens-Zentrum grâce aux données de l'OFSP. Si les assurés veulent se faire une première opinion, ils le feront alors en sachant que rien sur notre site n'obligera, d'une façon ou d'une autre, les caisses maladie à déboursier de l'argent à cette fin.

## Attendre pour agir

Il faut toutefois bien considérer que c'est seulement dans un mois que nous connaissons

[www.bonasavoir.ch](http://www.bonasavoir.ch)

les montants exacts qu'il faudra payer l'an prochain. Immédiatement, notre site sera redirigé sur celui qui contiendra toutes les informations utiles pour comprendre et réagir. Et c'est alors, jusqu'au 30 novembre 2009, qu'il conviendra éventuellement de vous organiser pour demander le transfert de votre police d'assurance obligatoire dans une autre caisse plus avantageuse.

*Christian Chevrolet*